



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 8 décembre 2008**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 2 décembre 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 15 décembre 2008

**Aménagement du parking Tartifume - Lot 3 Eclairage Public -  
Marché n° 07221M031 - Report d'exécution de la prestation -  
Autorisation de régler l'acquisition des fournitures**

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS -

**Secrétaire de séance :** M. Gérard ZABATTA -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Chantal BARRE donne pouvoir à Josiane METAYER –  
Françoise BILLY donne pouvoir à Michel GENDREAU –  
Geneviève RIZZI donne pouvoir à Geneviève GAILLARD –  
Julie BIRET donne pouvoir à Frédéric GIRAUD –  
Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA -

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Nathalie BEGUIER -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 décembre 2008**

DELIBERATION D20080499

## Autorisation de régler l'acquisition des fournitures

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Les travaux pour l'aménagement du parking de Tartifume, démarrés le 9 mai 2008, ont dû être suspendus après la découverte d'une cuve de décantation de 19 m de diamètre enterrée à une profondeur d'environ 2 mètres. Il est apparu que cette cuve, dont l'existence n'était pas connue au moment du projet, était utilisée par l'ancien propriétaire du site EDF/GDF pour stocker des produits toxiques issus de la distillation de la houille pour la production de gaz industriel. Pour précision, le site n'avait pas été déclaré insalubre par EDF/GDF avant sa rétrocession à la ville de Niort.

Une étude est en cours actuellement pour diagnostiquer le niveau de pollution du sol et de la nappe phréatique et mesurer l'importance et le coût du dispositif à mettre en œuvre pour procéder à la dépollution du site avant toute reprise des travaux.

D'ores et déjà, cet incident a pour conséquence l'arrêt du lot 1 « VRD » et le report du lot 3 « Eclairage Public ». En ce qui concerne ce dernier, le titulaire du marché, l'entreprise Morin, a fait connaître à la ville de Niort les difficultés financières qui découlent de ce contretemps compte tenu qu'elle a acquis l'ensemble du matériel nécessaire à cette opération suite au lancement de la période de préparation par ordre de service du 8 avril 2008. Elle demande à la ville de Niort de lui régler le montant de cette avance qui représente 55 % de la totalité du marché. Or, le marché de travaux conclu avec l'entreprise MORIN pour l'aménagement du parking Tartifume ne permet pas de dissocier le coût des fournitures du montant des prestations prévues au bordereau de prix unitaires.

Par conséquent et afin de ne pas pénaliser cette entreprise, il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation de conclure un avenant pour permettre le règlement, avant démarrage des travaux, du montant des fournitures qui s'élève à 11 198,85 € HT, soit 13 393,82 € TTC (justificatif joint en annexe). Cette somme sera ensuite déduite du montant du marché en cours d'exécution des travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Décider du règlement de la dépense engagée par le titulaire du marché n ° 07221M031 , l'entreprise MORIN, en vue de l'acquisition des fournitures du lot 3 Eclairage Public pour l'aménagement du parking de Tartifume, pour un montant de 11 198,85 € HT, soit 13 393,82 € TTC.

- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant correspondant.

### LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort

**Geneviève GAILLARD**

L'Adjoint délégué

**Signé**

**Amaury BREUILLE**